

Amis des Études Celtiques

Association régie par la loi de 1901

Siège social : Sorbonne, École pratique des Hautes Études

IV^e Section - Sciences historiques et philologiques

Adresse de correspondance : AEC c/o Jaroslava Josypyszyn

tél. 01 45 65 08 05 - mob. 06 37 78 29 47

e-mail : slava.josy@orange.fr

<http://sites.google.com/a/etudesceltiques.com/aec/>

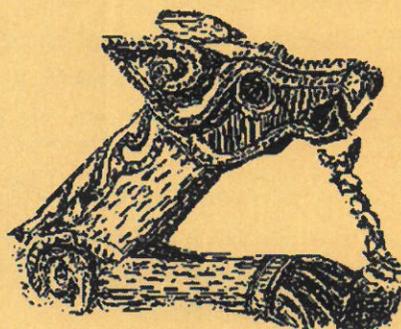
I.S.S.N. 1270 - 8291

Rédacteur en chef : Jaroslava Josypyszyn



AMIS DES ÉTUDES CELTIQUES

Bulletin de liaison n° 73
Juin 2019



Détail d'un vase de Basse-Yutz (Moselle)

British Museum, Londres.

Dessin : Jean Pieuchot

SOMMAIRE

p. 3 Editorial

p. 7 Lettre aux A.E.C.

p. 9 Assemblée générale ordinaire du 11/05/2019

p.12 Journée d'Etude du 11 mai 2019

Résumés des conférences

p.26 "Mélanges" en l'honneur de Venceslas Kruta

Venceslas Kruta

Gérard Poitrenaud

AMIS DES ÉTUDES CELTIQUES

Association régie par la loi de 1901

Siège social : École pratique des Hautes Études (Sorbonne) IVe section
Sciences historiques et philologiquesAdresse de correspondance : AEC c/o Jaroslava Josypyszyn
179, rue de Tolbiac – 75013 Paris

Tél. 01 45 65 08 05 – mob. 06 37 78 29 47 – e-mail slava.josy@orange.fr

Depuis le IX^e congrès International d'Études Celtiques qui s'est déroulé à Paris en 1991, notre association regroupe des universitaires, des chercheurs et des amateurs éclairés. Elle s'attache à diffuser, avec la collaboration de savants français et étrangers, les résultats des recherches scientifiques portant sur la connaissance des peuples celtiques de l'Antiquité au Moyen-Âge. Nos activités s'inscrivent dans le cadre de l'année universitaire et comportent la publication d'un bulletin de liaison, l'organisation de conférences à Paris en langue française et des voyages en France et à l'étranger. Pour adhérer à l'association des Amis des Études Celtiques, il faut déposer une demande qui sera soumise à l'approbation du conseil d'administration. Les membres de l'association ne peuvent se prévaloir de cette qualité pour des activités (conférences, voyages, articles...), extérieures au cadre de l'association, et sans le consentement écrit de son conseil d'administration.

Membres fondateurs

M. Edouard BACHELLERY †

M. Léon FLEURIOT †

M. Venceslas KRUTA

M. Paul-Marie DUVAL †

M. Michel LEJEUNE †

M. Pierre-Yves LAMBERT

Composition du conseil d'administration

Président

Membre d'honneur du conseil scientifique

Membre d'honneur du conseil scientifique

Conseiller scientifique

Conseiller scientifique

Conseiller scientifique

Secrétaire

Secrétaire adjointe

Trésorier

Membre

M. Venceslas KRUTA

M. Pierre-Yves LAMBERT

M. Michel EGLOFF

M. Jean-Jacques CHARPY

M. Jean HAUDRY

M. Jacques LACROIX

Mme Jaroslava JOSYPYSZYN

Mme Annie DESFORGES

Mme Axelle BARBIÉ de PRÉAUDEAU

Mme Anne de GIRY

Rédacteur en chef, responsable du bulletin**Rédacteur adjoint**

Mme Jaroslava JOSYPYSZYN

Mme Annie DESFORGES

La reproduction des textes publiés dans ce numéro est interdite.

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs

Tous droits réservés. Une copie ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi du 11 mars 1957 sur la protection des droits d'auteur.

© Amis des Études Celtiques

I.S.S.N. 1270 – 82

EDITORIAL

Ce n'est qu'un au revoir ...

Vous êtes tous, ou presque, au courant de ma démission présentée et actée à l'Assemblée générale du 11 mai, avant que ne se déroule le programme, très réussi, de notre Journée d'étude. Je n'étais pas présent au vote, mais vous avez choisi une solution provisoire en la personne de M. Gérard Poitrenaud, quelqu'un qui jouit de mon estime et de toute ma confiance. Il associe des capacités de gestionnaire, que je n'avais probablement pas, à d'excellentes connaissances dans le domaine celtique. Son ouvrage sur Cernunnos en apporte la preuve indiscutable et dispense de tout commentaire.

Il aura à faire face à une situation difficile, dont je n'avais pas mesuré la gravité avant le bilan présenté à la dernière assemblée. Ses causes conjointes sont la diminution du nombre d'adhérents et l'augmentation constante des coûts généraux. Pour continuer, sans attendre une fin par dépérissement plus ou moins rapide, il faudra prendre des décisions qui risquent peut-être de modifier non seulement notre fonctionnement mais la conception première de notre mission.

Dans son état actuel notre association a vu le jour il y a trente ans, à l'occasion de l'organisation du IX^e Congrès international d'études celtiques qui se tenait à Paris et que je présidais. Un groupe de volontaires enthousiastes, auditeurs de mon cours à l'École pratique des Hautes études, dont le seul témoin survivant est désormais Jean Pieuchot s'était proposé pour me seconder dans cette tâche, à un moment où j'avais déjà une charge très lourde dans l'exposition du Palazzo Grassi de Venise, *Les Celtes, la première Europe*. Les deux entreprises furent une réussite. Nous décidâmes donc d'un commun accord qu'il serait dommage de ne pas mettre à profit notre expérience pour créer une plateforme de rencontre entre le monde scientifique et

un public averti. Ainsi est né le Bulletin, mis en oeuvre avec énergie et efficacité par Josette Pieuchot, relayée successivement par Jaroslava Josypyszyn. D'autres mirent leurs talents et leurs capacités au service de l'Association, en dernier lieu la regrettée Nicole Jobelot. Nous avons également lancé une série de quatre conférences annuelles en faisant appel à des savants francophones réputés. Cependant, le nombre croissant d'adhérents résidant en province nous amena à une solution - celle qui est restée en vigueur - une journée d'étude annuelle qui réunirait des savants de compétences diverses autour d'un même sujet.

Cela semblait donner satisfaction, mais nous avons échoué dans le recrutement de nouveaux adhérents. J'espérais beaucoup que les étudiants en archéologie se joindraient à nous et apporteraient un nouvel élan, une perspective de renouvellement. Cet espoir est resté sans résultat, malgré l'intérêt indéniable que pouvait représenter nos conférences pour un étudiant en archéologie (et non seulement). Je me souviens de mes années d'études en faculté où je ne manquais aucune des conférences des grands archéologues de l'époque. Je me souviens notamment des exposés magistraux de Karel Absolon sur ses découvertes dans le Karst morave et les Monts Pavlov...

C'était une grande émotion et un grand enrichissement de participer ainsi en direct à l'expérience d'une science vécue, riche de découvertes dont certaines illustrent toujours non seulement les manuels mais les publications destinées au grand public. Je n'imaginai pas ce manque d'intérêt pour un sujet que je trouve nouveau et passionnant. Je n'arrive toujours pas à m'en expliquer la cause. Élu Directeur d'études à l'École pratique des Hautes études, j'ai continué à participer tous les mercredis à la conférence de mon maître et ami Paul-Marie Duval. J'y ai beaucoup appris, même à l'audition d'exposés qui n'étaient pas d'un grand intérêt, mais qui faisaient réfléchir sur les écueils à éviter.

La curiosité, la passion du savoir et de savoir, ont été pour moi le moteur essentiel du progrès scientifique. C'est toujours le cas et sans cela je n'aurais plus grand' chose à faire dans ce monde. Évidemment, les temps ont changé, la recherche effrénée d'une renommée fugitive, éphémère, du quart d'heure de gloire d'Andy Warhol, ont remplacé la profonde satisfaction que procure un travail bien fait dont vous savez qu'il vient du plus profond de vos capacités et qu'il contribuera à un édifice de science solide et durable. Tous les moyens sont bons : politique, déformation des idées de celui qui est considéré comme un concurrent, calomnie... Le respect du bon travail, de la lente et laborieuse croissance du savoir a été trop souvent remplacé par le jeu absurde d'un dénigrement programmatique de l'oeuvre des autres. Il y a bien sûr des exceptions, mais elles sont trop rares. On fait semblant de tout découvrir, traitant avec le mépris ou l'oubli ceux qui nous ont précédé. Ils ont pourtant établi les fondations sur lesquelles nous avons pu construire. Bien sûr, ils ne disposaient pas de toutes les connaissances que nous avons aujourd'hui. Les aurions-nous sans eux?

Mon père, professeur de physiologie aux Facultés de médecine de Prague et de Brno, avait fait d'importantes découvertes dans le domaine de la stimulation cardio-électrique. Cependant il a consacré une partie de sa vie à valoriser de lointains prédécesseurs qui avaient ouvert la voie à la recherche médicale : il avait consacré une remarquable biographie, un travail d'historien qui se lit comme un roman, à un professeur de physiologie de l'université de Vienne au XVIIIe siècle d'origine morave, Georg Procházka. Il édita pieusement de nombreux volumes des *Opera omnia* du grand savant tchèque du siècle suivant Jan Evangelista Purkyně (Purkinje).

Vous me direz que tout cela n'a rien à voir avec le sujet qui nous intéresse. Je suis convaincu du contraire. Ce qui me manque et me surprend le plus, c'est la disparition du respect et de la curiosité. J'ai probablement été un peu naïf de croire pouvoir y changer quelque

chose. Je m'en doutais toutefois un peu et laissé par écrit des jalons sur le parcours du sillon que j'ai cru avoir creusé. Peut-être un jour quelqu'un aura l'envie de se pencher sur l'historique de la redécouverte du monde celtique et de remettre à leur juste place les modestes témoins qui auront marqué mon passage dans ce domaine...

Mon vœu est que notre association perpétue l'idéal d'impartialité, de liberté de pensée et d'expression, qui a été le nôtre depuis ses débuts. Je ne vous quitte pas, votre présence a été pour moi un soutien sans faille, un encouragement constant à poursuivre la Quête...

A bientôt donc et bonne chance pour le nouveau départ

Venceslas Kruta



Chers Amis des Études Celtiques,

Après de nombreuses années à la tête de notre association, Monsieur Venceslas Kruta a passé le relais. Qu'il me soit permis de le remercier, au nom des membres et du bureau, pour la charge qu'il a portée pendant toutes ces années, pour l'activité qu'il a déployée, pour la dynamique qu'il a insufflée.

Je voudrais aussi remercier les participants de la journée d'étude qui m'ont accordé leur confiance pour la poursuite de la tâche. La situation est actuellement difficile : le nombre d'adhérents ayant diminué, les cotisations ne suffisent plus à couvrir les dépenses courantes que sont l'envoi des bulletins deux fois par an et l'organisation de la journée d'étude.

Si nous ne voulons pas voir dépérir l'association, nous devons, tout en gardant l'ambition généraliste et le niveau élevé qui a été le nôtre, assurer plus d'activités, générer plus de publications et aussi intéresser la jeunesse. Nous avons donc l'intention d'être davantage présents sur internet (y compris academia et facebook), de publier le bulletin quatre fois par an, de relancer la publication d'actes et d'organiser plusieurs fois dans l'année des conférences. La journée d'étude restructurée proposera huit interventions, dont la moitié ne sera pas astreinte à un thème. Je reviendrai en détail sur ces choix dans l'éditorial du prochain bulletin.

Sauver l'association du péril et prendre un nouveau départ aura évidemment un coût. Nous avons besoin de votre soutien ; l'effort de chacun assurera le salut de tous. La cotisation annuelle votée à l'assemblée générale sera désormais de 30 euros pour les individuels et de 50 euros pour les couples (gratuité pour les étudiants). Les bulletins seront mis en ligne au format PDF et téléchargeables gratuitement.

Dans son célèbre poème *Patmos*, Friedrich Hölderlin a écrit : «Mais dans le danger croît aussi ce qui sauve !» Les Celtes, qui voyaient deux forces ou principes antagonistes mais complémentaires à l'œuvre dans l'univers, l'auraient certainement approuvé. Je me permets donc de vous le traduire en gaulois approximatif :

«extos peleuco etsi uolson, etic alouertet anextlon !»

Bien cordialement.

Gérard Poitrenaud

Ingénieur en informatique, chercheur dans le domaine de la mythologie celtique



Gérard Poitrenaud à la Journée d'étude de 2017



Assemblée générale ordinaire
Association «Amis des Etudes Celtiques»
samedi 11 mai 2019

L'assemblée générale des AEC s'est tenue à la Maison des Mines & des Ponts & Chaussées, 270 rue Saint-Jacques – Paris 5^e
Ouverture de la séance à 9h30

Ordre du jour :

- rapport d'activités et rapport financier
- quitus
- discussion sur l'avenir de l'association

Le professeur Venceslas Kruta, président de l'association, a ouvert la séance puis a passé la parole à madame Jaroslava Josypyszyn, secrétaire de l'association pour les comptes rendus.

Nous avons eu tout d'abord une pensée pour ceux qui nous ont quittés en 2018 : Nicole Jobelot, un des membres fondateurs de l'association, qui pendant de nombreuses années a été très active et le professeur Anders Ahlqvist d'Australie, un fidèle de notre association qui suivait de près nos activités.

Compte-rendu des activités

Depuis la dernière assemblée générale en mai 2017 nos activités se sont limitées à l'édition du bulletin de liaison (2 numéros en 2017 et 2 numéros en 2018) et à l'organisation de la journée d'étude annuelle :

en 2017 : *Les animaux dans l'imaginaire celtique*

en 2018 : *Le héros celtique, du fondateur aux chevaliers du Moyen Age*

En septembre 2017, nous avons organisé un séjour de huit jours en République d'Irlande. Le voyage, très enrichissant, a été une réussite d'autant que nous avons eu le plaisir d'avoir avec nous le professeur Kruta.

Compte-rendu financier

Les recettes :

Elles proviennent exclusivement des adhésions à raison de 25 € pour les individuels et de 40 € pour les couples.

Une constatation : chaque année le nombre de membres diminue et les soldes créditeurs en fin d'année s'amenuisent.

En 2017 nous avons encore 74 membres dont 8 couples et 7 membres à l'étranger. En 2018 nous n'étions plus que 69 membres dont 9 couples et 7 membres étrangers. En 2019 nous avons 63 membres dont 9 couples et 8 membres étrangers

Neuf Bibliothèques et associations reçoivent nos informations et le bulletin en France et à l'étranger.

Les dépenses:

- les frais d'impression du bulletin et des lettres envoyées aux membres.
- les frais de bureau qui se résument essentiellement à l'achat d'enveloppes.
- Les frais de tenue de compte de la Banque postale (15 € par trimestre)
- Le poste le plus onéreux est celui des envois postaux.

Pour la journée d'étude il y a

- la location de la salle
- les gratifications pour les intervenants
- les frais d'hôtel pour certains intervenants
- les frais de transport pour certains intervenants de province ou de l'étranger.
- la facture du traiteur pour les intervenants

Il faut mentionner que quelques intervenants renoncent à leur gratification et à leurs frais de transport, qu'ils en soient remerciés.

En moyenne, la dépense est de 3300 € par an

Les comptes-rendus d'activités et financier ont été approuvés à l'unanimité.

Le débat

Le débat a porté sur l'évident problème de trésorerie : les recettes baissent en raison de la diminution du nombre des adhérents tandis que les coûts généraux augmentent. La parution du bulletin est en jeu, sans parler de l'organisation d'une autre Journée d'étude en 2020.

La discussion générale a abouti à voter l'augmentation des cotisations.

Des propositions ont été évoquées pour diminuer les coûts comme n'envoyer le bulletin par la poste qu'aux personnes qui n'ont pas de courriel, faire imprimer en Pologne (à des tarifs incroyablement bas). Mme Josypyszyn précise que ce n'est pas l'impression du bulletin qui coûte le plus cher (en moyenne 200 € par numéro pour 90 exemplaires) et les adhérents sont attachés au bulletin papier même s'ils ont un courriel.

Une proposition a été faite de faire voter les adhérents par correspondance quant à l'avenir de l'association.

Enfin un appel aux dons a immédiatement été suivi de succès : quelques membres ont spontanément donné un chèque.

Le professeur V. Kruta annonce qu'il ne souhaite pas se représenter au poste de président de l'association mais qu'il n'aimerait pas la dissoudre.

Personne ne présentant sa candidature, M. Gérard Poitrenaud se propose de prendre la présidence des AEC à titre provisoire pour un an ou deux ans.

A également été évoqué le lancement d'une souscription pour l'édition des "Mélanges" qui seront offerts à Monsieur Kruta pour son anniversaire.

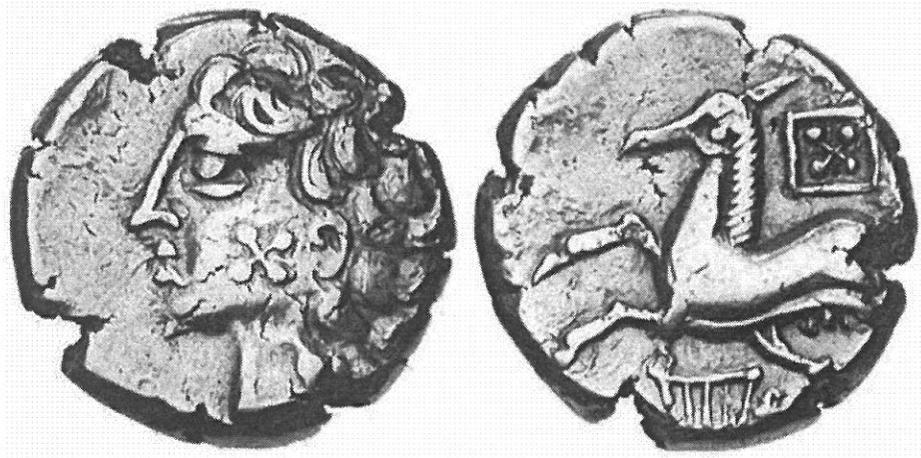
L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 10h15.



**LES SOURCES DU POUVOIR CHEZ LES CELTES
ET SES DIFFÉRENTES EXPRESSIONS**

QUATORZIÈME JOURNÉE D'ÉTUDE
samedi 11 mai 2019

MAISON DES MINES & DES PONTS & CHAUSSÉES
270 rue Saint-Jacques – 75005 Paris



Résumés des communications dans l'ordre alphabétique

Emmanuel Arbabe

Professeur agrégé et docteur en histoire ancienne

Le rôle politique du druide en Gaule au I^{er} siècle av. J.-C.

Les druides chez César sont l'objet d'un paradoxe que d'aucun juge insurmontable : alors que l'excurus du livre VI du *Bellum Gallicum* affirme qu'ils sont, avec les *equites*, les personnages les plus importants et honorés, ils semblent ne pas apparaître du tout dans le fil des événements. De ce constat on a tiré des conclusions majeures pour les druides et leur rôle dans les sociétés celtiques, en particulier en ce qui concerne le domaine politique. Ainsi, l'excurus décrirait une situation antérieure à l'arrivée de César et les druides auraient, en réalité, perdu leur importance et leur ancienne influence. De fait, on ne les voit jamais intervenir dans les grandes décisions politiques des peuples gaulois. Nous verrons que ce tableau, trop hâtivement dressé, ne correspond pas à la réalité.

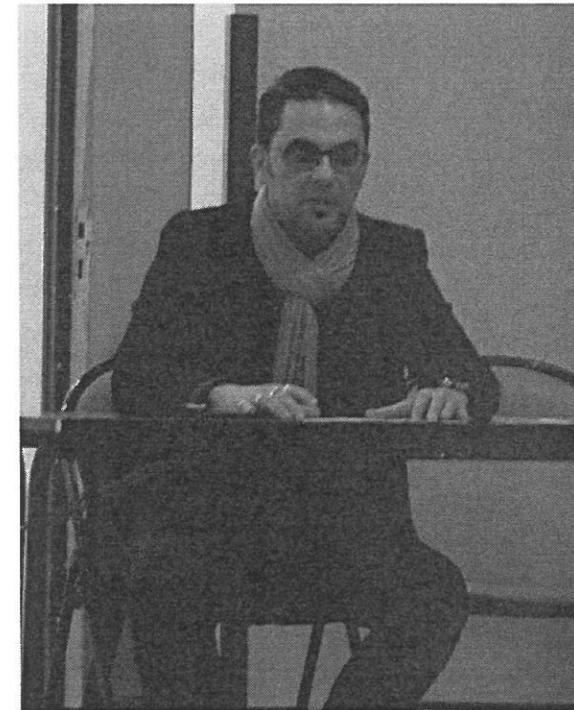
L'Eduen Diviciacos, dont on sait par Cicéron qu'il était druide alors que César n'en dit rien, semble confirmer les théories évoquées. L'homme est, paradoxalement, un acteur majeur du récit césarien et son importance politique est incontournable. Mais, d'une part, le silence de César sur son statut de druide établirait que cette qualité n'avait pas d'importance réelle, voire que le général romain l'ignorait, et, d'autre part, le fait qu'il ait été vergobret, ce qui est quasi universellement admis, expliquerait à lui seul son importance politique. Or, ce raisonnement repose sur des arguments fragiles. Le silence de César tout d'abord s'explique par le fait que Diviciacos était déjà connu du lectorat romain ce qui dispensait de préciser sa fonction. Puis, on peut démontrer que Diviciacos n'a en aucun cas pu être magistrat, ni même sénateur. Il est donc clair qu'il n'a pas suivi de cursus proprement politique, et c'est ailleurs que l'on doit chercher les clés de son influence et de son pouvoir. En fait, ce que César et quelques autres

auteurs rapportent sur les druides permet amplement d'expliquer cette influence, cette autorité dans le domaine politique. La comparaison avec son frère Dumnorix, un des principaux hommes politiques éduens de son temps, montre que César emploie des termes différents pour caractériser ce qui constitue l'influence respective des deux frères. C'est par son jugement et ses qualités morales que Diviciacos impose sa parole et ses avis, bref ses conseils, tandis que son frère dispose, lui, d'une puissance matérielle sans limite.

En outre, selon les Anciens, les druides remplissaient des fonctions leur permettant d'établir leur influence sur la classe politique et l'aristocratie gauloise. Leur enseignement, très exigeant et long, vingt ans d'après César, leur offrait la maîtrise exclusive de nombreux savoirs et justifiait un statut d'exception ainsi que le respect de tous. Le droit, d'essence religieuse, était un domaine qu'ils maîtrisaient exclusivement, qu'il s'agisse du droit public, privé, ou international au sein de l'assemblée générale des druides. Par ailleurs, bien que refusant l'écrit pour la transmission de leurs savoirs, ils maîtrisaient pleinement l'écriture sur laquelle ils devaient avoir un quasi-monopole. Ils remplissaient ainsi des fonctions d'administration et de gestion : recensements, tenue des comptes publics ou privés. Maîtres du droit et de l'écriture, ils contrôlaient tout un pan de l'activité étatique dont ils étaient les techniciens exclusifs. Ils assuraient également la formation morale et intellectuelle du corps politique par l'éducation de l'aristocratie vouée à diriger. Par ailleurs, en se réservant les sacrifices, ils étaient indispensables à la vie publique, or les fouilles récentes montrent le rôle central des cultes publics, tout particulièrement dans le champ politique. Les druides assuraient également la présidence des élections du magistrat suprême, au moins chez les Eduens, et pouvaient empêcher l'accès aux honneurs, et donc entraver une carrière politique.

Toutes ces données montrent que les druides, sans être magistrats, disposaient d'une influence politique certaine. A la différence de ces

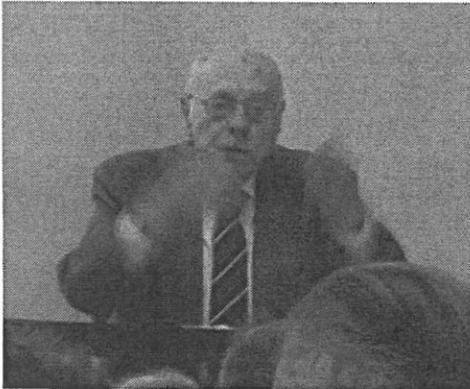
derniers, ils ne prenaient sans doute aucune décision politique, mais pouvaient infléchir les positions politiques des magistrats ou des assemblées, ils remplissaient une fonction de conseil et avaient l'oreille des puissants. Le cas du *gutuate* carnute, inutilement embrouillé par l'historiographie, confirme cela. L'homme, de toute évidence un druide, permet de mieux comprendre le silence répété de César sur la fonction politique des druides. Ce dernier, dans le cours de son récit, n'a accordé son attention qu'à ceux qui prenaient les décisions finales et les faisaient appliquer, c'est-à-dire les magistrats ou les rois. Les conciliabules préalables ne trouvent de place dans son récit très factuel.



Jean Haudry

Professeur émérite de l'Université Lyon 3

Directeur d'étude émérite à l'École Pratique des Hautes Etudes (Sorbonne), section Sciences historiques et philologiques

Pouvoir et royauté dans le monde indo-européen ancien

L'exposé s'en tiendra, pour l'essentiel, à la première période de la tradition indo-européenne, celle de la « religion cosmique », dans laquelle la royauté, indo-européen **rēg-*, est une « lumière » comme la *Virāt* védique. Le roi est initialement l'« époux de la royauté » et le possesseur d'une lumière solaire.

C'est pourquoi les noms du roi dans les langues indo-européennes qui conservent ce terme sont issus soit d'un dérivé possessif comme le védique *rājan-*, soit d'un composé possessif du type du nom propre gaulois *Vercingetorix*. Le lien entre le roi et la brillance se reflète dans la notion de « feu roi », védique *rā́ agnīh*, russe *car ogón* ainsi que dans la notion allemande de « fief solaire ». Il se manifeste également dans la notion avestique de *hvarnah* « fortune » et en particulier « fortune royale », forme dérivée de *huvar-* « soleil » qu'illustre la légende macédonienne rapportée par Hérodote des trois frères congédiés par le roi qui ne leur accorde pour salaire que la lumière solaire qui entre dans la pièce. Le plus jeune s'en contente, part avec ses frères, et bientôt prend le pouvoir dans le pays. Le *hvarnah* réside dans l'eau ; c'est l'une des formes multiples du « feu des eaux ». En Inde, la royauté est représentée dans le livre XIII de l'*Atharvaveda* par le cheval rouge *Róhitah* « le soleil rouge du matin » et *Róhiṇī* l'ancien soleil féminin auxquels correspond le *Rúadán* irlandais, petit-fils du Dagda qualifié

lui-même de *Rúad* « rouge ». Ces chevaux solaires peuvent être mis en relation avec le cheval de l'*Ásvamedha* indien et son correspondant irlandais. On peut en revanche laisser de côté l'*October equus* romain, qui n'est pas un rituel royal, et qui se célèbre à une autre date. En Inde, la royauté est conférée aussi par les eaux « à peau solaire », « au teint ensoleillé », c'est-à-dire celles d'une pièce d'eau ensoleillée ou de la pluie qui tombe quand le soleil brille. Chez les Hittites, la royauté est conférée à la fois par le dieu de l'orage, dieu récent qui est devenu le dieu suprême du panthéon hittite, et par le dieu Soleil, héritage de la première période de la tradition indo-européenne. C'est probablement à cette première période qu'il convient de faire remonter l'usage attesté dans la Rome royale où la succession se fait par les femmes, le gendre succédant à son beau-père, usage en contradiction flagrante avec la patrilinéarité qui est par ailleurs la règle. Frazer a montré qu'il n'est pas isolé, en cite divers exemples grecs et germaniques, et l'explique par des vestiges de la filiation matrilineaire. Il précise que comme chez les peuples de tradition matrilineaire les filles du roi qui transmettent la royauté sont les gardiennes du foyer royal. Si les prétendants veulent épouser Pénélope, c'est pour s'emparer du royaume d'Ulysse. Dans sa *Geste des Danois*, Saxo évoque le personnage de la reine Hermunthrudra qui « ferait roi celui qu'elle jugerait digne de son lit ». La représentante la plus typique est la reine irlandaise Medb « jamais sans un homme dans l'ombre d'un autre »

La royauté de la société lignagère est le pouvoir du chef de tribu, le *rí tuath* irlandais, le **peudanz* germanique. Il est désormais « époux de la Terre ».

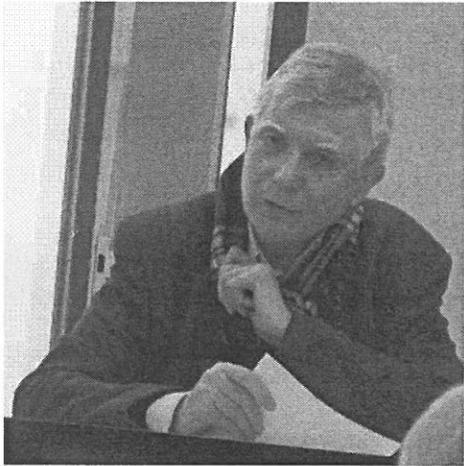
Le roi de la société héroïque est un guerrier, qui a besoin de richesses pour rétribuer ses compagnons.

Les royautés historiques se fondent sur les deux précédentes tout en conservant des vestiges de celle de la première période comme le pouvoir sur le temps, le *Kaiserwetter* allemand, et les pouvoirs thaumaturgiques comme la guérison des écrouelles.



Philippe Jouët
historien

Les sources du pouvoir et leur équilibre dans la tradition narrative des Celtes



Les sociétés des Celtes historiques, comme leurs prédécesseurs immédiats, avaient la notion du pouvoir individuel et du pouvoir politique institutionnalisé. Mais la notion de pouvoir politique, qui suppose une société diversifiée, stratifiée et conflictuelle, est liée aussi à des conceptions religieuses qu'il est moins facile d'identifier. Aussi, sous la notion apparemment rationnelle de pouvoir se trouvent des notions telles que la puissance, les charismes, la faveur divine, qui constituent l'autre face de l'édifice.

La plupart des récits mythologiques insulaires impliquent des conceptions politiques et la plupart des récits épiques révèlent des faits religieux, des images mythologiques arrangés de façon cohérente, des doctrines, des *religiones*.

Je présente ici quelques situations dans lesquelles les notions de pouvoir sont mises en œuvre. On constatera que les différences dans la narration portent sur les capacités et le champ d'action des protagonistes et qu'elles appellent plusieurs niveaux d'interprétation. C'est que les sociétés celtiques étaient encore relativement traditionnelles, ce qui implique que le *discours* était conservateur, cumulatif et sélectif. Il est significatif qu'on puisse se livrer à une « périodisation historique du mythe celtique » congruente avec les modèles que proposent l'histoire et l'archéologie.

C'est à une telle analyse sur plusieurs plans qu'invite explicitement un récit comme la *Mort de Muirchertach Mac Erca* qui assigne trois causes à la

mort du roi.

Plusieurs récits montrent que les sociétés insulaires avaient formulé une théorie de l'équilibre social et divin, ce qui, dans une société organisée en cercles d'appartenance et suivant plus ou moins la religion politique des Trois fonctions, ne va pas de soi.

Le récit des origines décrit l'échec des Enfants de Nemed le « Sacré », qui ont dû fuir l'esclavage de leurs précédents séjours : ils ne peuvent s'imposer en Irlande et se divisent en plusieurs groupes de fugitifs dont les Gaëls (les ancêtres humains) et les Enfants de Beothach. Ceux-ci ne deviendront les Túatha Dé Danann qu'après leur séjour dans les îles au Nord du Monde. Ils seront alors en mesure, joignant les arts souverains à l'artisanat, de s'imposer contre leurs concurrents. Encore faudra-t-il l'intervention du Dioscure immortel pour renverser la situation compromise par le règne du roi abusif Bres. L'ordre fondé par Lug a un fondement cosmologique.

Quand les Gaëls à leur tour prendront le pouvoir, ils le feront par des procédures : en remportant la bataille magique contre les trois rois des Túatha mais surtout en attirant à eux les charismes des trois reines des Túatha. Au bout de trois jours et trois nuits les fils de Míl livrèrent la bataille de Sliab Mis contre les Fomoiré et les Túatha Dé Danann. Amorgen et les fils de Míl s'entretiennent avec les trois reines des Túatha, figures de la souveraineté et porteuses des charismes. L'accueil d'Ériu est totalement favorable, son nom sera le principal. Les Goidels ont mené une *evocatio* qui explique leur victoire sur les TDD.

Le récit *Aided Cheltchair Maic Uthechair* donne un tableau de la perversion des fonctions et de sa conjuration rituelle ; les abus du personnel de cour et autres druides sont exposés dans le récit du *Siège d'Étar* qui montre la part prise par l'aristocratie à la régulation sociale.

Enfin le récit de l'*Assise* ou *Fondation du Domaine de Tara* exalte les trois assises du pouvoir : l'équilibre entre les prérogatives et devoirs du haut-roi et les droits des rois de provinces ; la tradition juridique et institutionnelle transmise sans interruption depuis la « fondation » antédiluvienne ; la notion de mesure appliquée à l'organisation du territoire comme elle l'est aussi à l'ordre cosmique. Le personnage sans mythologie appelé « *Trefhuilngid* Soutien à trois

arêtes» n'est autre que l'image d'un gnomon, ce qui établit une relation entre les institutions politiques et les modèles astronomiques.

Entre l'Empire romain finissant, qui n'est plus la Cité antique mais un Etat rationnel, fiscaliste, policier et juridique, et les conceptions germaniques fondatrices de la féodalité, l'Europe du haut Moyen-Âge a cherché des modèles théoriques. L'institution royale, qui ne se confond pas avec la notion d'autocratie, est apparue comme un moyen d'assurer l'équilibre des pouvoirs. Il est important d'observer à cet égard que le genre littéraire des préceptes au prince apparus en latin sur le continent dans les textes dits *speculum principum* doit une partie de son contenu aux conceptions irlandaises représenté en Irlande par *Audacht Morainn*, *Tecosca Cormaic*, *Tecosca Cuscraid*, *Briathartheosc Con Culaind* et *Senbriatha Fithail*. Ce qui est à mettre en relation avec la vogue plus tardive des récits insulaires et de la Matière de Bretagne, puissant moyen de diffusion de la religion des Trois fonctions et de récits royaux dont certains paraissent archaïques, du moins dans leurs images et leurs énigmes.



Venceslas Kruta

Professeur émérite à l'École Pratique des Hautes Études (Sorbonne)
Section Sciences historiques et philologiques

Objets de prestige et signes de pouvoir chez les Celtes (VI^e-III^e siècles av. J.-C.)

Les objets d'exception qui se distinguent nettement par leur qualité –matière employée, finition et nature du décor- sont considérés par les archéologues comme un indice probant du rang social de leur propriétaire. C'est particulièrement évident lorsqu'ils proviennent d'un contexte funéraire qui, au-delà de l'individu, nous livre des informations sur la communauté à laquelle il avait appartenu.

Le cas le plus connu, largement débattu est celui des sépultures dites «princières» dont le très riche contenu indique une position

exceptionnelle qui doit correspondre à une position dominante dans la communauté et un pouvoir sans équivalent dans le cadre de celle-ci.

L'élément le plus éloquent de ces mobiliers funéraires est constitué par le service à boisson, utilisé à l'occasion de cérémonies qui regroupaient les membres éminents du groupe, sinon sa totalité. La tradition insulaire nous livre suffisamment d'informations pour reconstituer le rôle de ces personnages dans une société à structure tribale. Il s'agit incontestablement des rois tribaux décrits dans ces textes. Le cas attestées de femmes caractérisées par ce type de mobilier funéraire –c'est le cas des «princesses» de Vix, de Reinheim ou plus tard de Waldalgesheim- indique clairement qu'il s'agit d'une charge héréditaire. Les souveraines britanniques –Cartismandua ou Boudicca- confirment cette situation.

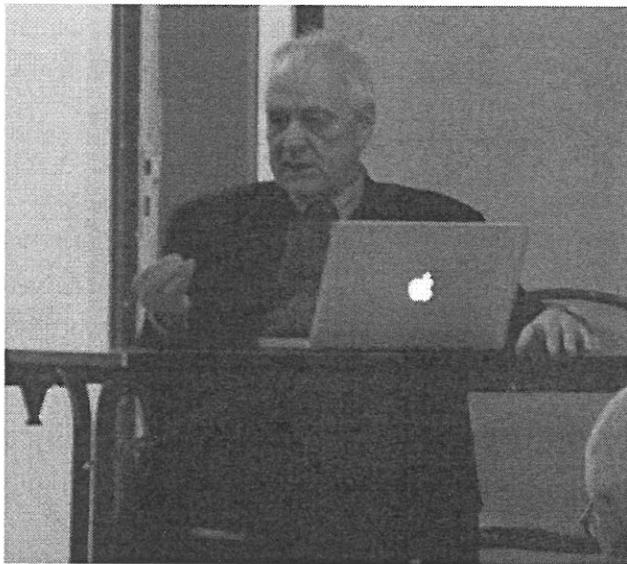
Il existe cependant des objets qui sont révélateurs d'aspects plus difficiles à cerner de la nature de la situation privilégiée de ces individus. Ils semblent signaler que ces personnages possèdent un lien privilégié avec le monde divin. On peut en considérer comme exemplaire la petite plaque décorée découverte dans une sépulture «princière» de la Bohême méridionale qui contenait, avec d'autres objets caractéristiques, une cruche d'origine étrusque. La plaque de Chlum présente sur ces deux faces deux versions différentes du même sujet : une «image du Monde» qui associe son porteur au point de passage de l'axe cosmique. Elle signale donc la proximité du personnage avec la divinité responsable de l'équilibre du Monde.

La raréfaction suivie de la disparition des tombes dites «princières» au IV^e siècle avant J.-C. signale une nouvelle situation. Elle va de pair avec l'apparition de confréries militaires qui s'approprient un élément important de l'iconographie de l'élite du siècle précédent, la «paire de dragons» qui flanquent la palmette, évocation végétale de l'axe cosmique. Leur présence sur les fourreaux d'épée est

attestée désormais par centaines dans des contextes peu différenciés. Peut-être que le statut particulier de certains de ces guerriers est exprimé par la complexité et richesse d'exécution du motif emblématique.

Toutefois, les objets de prestige ne disparaissent pas, ainsi que l'indique notamment le casque d'apparat d'Agris, où sont représentés les trois mondes superposés, le monde souterrain et céleste étant illustrés par l'image de leurs divinités tutélaires. Singulièrement, ces objets exceptionnels échappent généralement au contexte funéraire ou figurent dans des sépultures qui n'ont plus les caractéristiques des tombes «princières» du V^e siècle av. J.-C.

Désormais, l'évolution semble privilégier d'autres moyens de rendre visible le pouvoir d'un personnage. C'est notamment le cas sur les monnaies, avec l'association de son nom à des images qui évoquent plus ou moins directement la divinité tutélaire du pouvoir.



Philippe WALTER,
Professeur émérite à l'Université de Grenoble-Alpes

Métempsycose et initiation : deux fondements mythiques du pouvoir chez les Celtes.

La question de la *regia potestas* (Jules César) en Gaule repose sur cinq témoignages : deux phrases de César, une mention d'Isidore de Séville (VII^e siècle) qui traduit le mot gaulois *virgobretus* par «magistrat», une inscription lapidaire (CIL XIII 1048) donnant le nom d'un *vergobretus* des Santons et enfin une laconique légende monétaire. Les deux mentions de César sont courtes mais instructives. César convoque (*De Bello Gallico* I, 16) les chefs des Éduens et deux personnages se présentent. Seulement l'un des deux nommé Liscus est magistrat suprême (*vergobretus*) détenant un pouvoir annuel de vie et de mort sur les siens. L'autre, un certain Deviciacus porte un nom druidique (*deuos-* «dieu»). Par la suite, César reçoit une délégation d'Éduens qui viennent se plaindre à lui :

«La situation était très grave parce que leur ancienne coutume était de nommer un seul magistrat qui recevait le pouvoir royal pendant un an, et que maintenant deux hommes étaient revêtus de cette charge, chacun prétendant se voir nommé légalement» (*De Bello Gallico*, VII, 32).

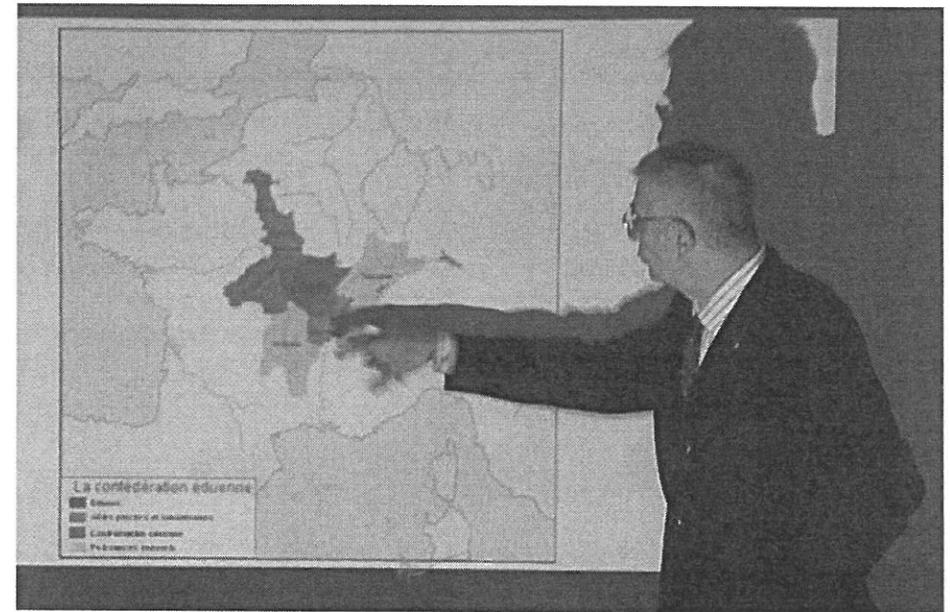
Que s'est-il donc passé chez les Éduens ? En vérité, une grave crise politique. Le druide déconsidéré a perdu son autorité religieuse. Pour ne pas être totalement évincé, il s'est autoproclamé «magistrat», voulant au moins faire jeu égal avec le *vergobretus* en fonction. Ce déclin de la fonction druidique chez les Éduens pose de graves problèmes politiques mais elle est *a contrario* une explication éclairante des fondements du pouvoir en Gaule.

Comme l'a montré Georges Dumézil, dans les sociétés indo-européennes, au sein de la première fonction (dite de souveraineté), il y a une diarchie ou plutôt une hiérarchie entre deux dirigeants (un roi et un prêtre). Le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel sont nettement séparés mais le second est toujours subordonné au premier. Pour comprendre cette hiérarchie, on dispose d'un parallèle irlandais. Selon *l'Ivresse des Ulates (Mesca Ulad)* : «C'était un des interdits des Ulates que de parler devant leur roi, et c'était un des interdits du roi que de parler devant ses druides» (éd. Carmichael Watson, vol. XIII, p. 11, lignes 234-235). Les druides comme les brahmanes sont au-dessus des contraintes matérielles du pouvoir. Les Celtes ne faisaient pas exception à cette règle selon Dion Chrysostome : «Les Celtes avaient ceux que l'on appelle druides, versés dans la divination et dans toute autre science, sans eux il n'était permis aux rois ni d'agir, ni de décider au point qu'en vérité c'est eux qui commandaient, les rois n'étant que leurs serviteurs et les ministres de leur volonté» (*Discours*, 49).

En Irlande, les prêtres contrôlaient l'élection royale ; c'est la preuve qu'ils détenaient une autorité supérieure au roi. La religion prévalait sur la loi civile : le druide parlait toujours avant le roi. La royauté irlandaise était élective, temporaire, révocable et toujours contrôlée par les prêtres, tout comme la *regia potestas* gauloise détenue par le *vergobretus*, bras séculier des druides. La conquête romaine, en désorganisant la société gauloise, contribua à ravalier le druide au rôle de magistrat civil. Le fondement religieux du pouvoir était désormais sapé. Bien plus tard, en France, l'Église médiévale s'efforcera de le rétablir et elle y parviendra (l'exemple du baptême de Clovis puis du sacre des rois de France à Reims est lumineux à souhait). C'est donc vers la personne du druide qu'il faut se retourner, à présent, si l'on veut comprendre la source imaginaire du pouvoir dans le monde celtique.

En théorie au moins, tout pouvoir exige deux choses : une autorité considérée comme légitime d'un côté et une «servitude volontaire» de

l'autre. C'est la base de toute l'organisation politique : l'obligation de se soumettre à un «puissant». Mais quelle est la source de cette puissance ? Elle relève principalement de l'imaginaire. La soumission est d'autant plus volontaire qu'il existe des récits (une «idéologie» dirait Dumézil ; c'est le *storytelling* d'aujourd'hui) pour l'accréditer. Ces récits de croyance s'appellent, on le sait, des mythes. A la différence des contes auxquels on n'est pas obligé de croire, ils s'imposent à une collectivité qui les accepte tels quels. On mènera donc l'étude à partir de mythes irlandais et gallois pour conclure sur un exemple gaulois et un autre médiéval (*Le Conte du Graal*) qui montre la résurgence des idées celtiques en plein Moyen Âge comme celle des trois fonctions désormais rebaptisées «Trois États» (clergé, noblesse, tiers-état). Ces textes livreront deux cautions mythiques du pouvoir : la métempsychose (*samsâra*) et l'initiation.



«Mélanges» en l'honneur de Venceslas Kruta

L'ouvrage, dont le sommaire vous est présenté ci-dessous est en préparation. Nous en sommes au stade de la mise en page. Richement illustré le volume comprendra dans son état définitif de 320-340 pages.

L'Association assure la souscription aux conditions suivantes :

Prix de la souscription 45 €. Les souscripteurs pourront demander, s'ils le désirent, de figurer dans la *tabula gratulatoria*. Ceux qui souhaiteraient contribuer dans le cadre de la souscription par une somme supérieure à 55 € y seront inscrits d'office avec la mention *ami(e) bienfaiteur(trice)*. La *tabula gratulatoria* comportera le nom, prénom(s), la ville et le pays.

La vente éventuelle du volume en dehors de la souscription ne sera pas assurée par l'Association

Le volume sera présenté et remis à Venceslas Kruta à l'occasion d'une rencontre à Paris, dont la date (fin automne 2019 ou tout début de 2020) sera précisée ultérieurement. Les souscripteurs présents pourront recevoir leur volume à cette occasion.

Le titre choisi « *La chevauchée des Celtes* » se réfère à un excellent article de François Dufay consacré à Venceslas Kruta dans la revue *l'Histoire* (n° 253, avril 2001, p. 30-31). Il a été retenu pour son sens dynamique.



SOMMAIRE du «Mélanges» à Venceslas Kruta
«La chevauchée des Celtes»

Avant-propos

TABULA GRATULATORIA

SOMMAIRE

BIBLIOGRAPHIE de Venceslas Kruta

Jean-Jacques CHARPY : Souvenirs.

Ermanno A. ARSLAN : Cinquante ans avec Venceslas Kruta.

Martín ALMAGRO GORBEA : L'héroïsation dans la Hispania Celtica : archéologie, iconographie, mythologie.

Elio ANTONELLO : Il cielo del lontano passato (Le ciel du passé lointain).

Ermanno A. ARSLAN : Laevi e Statielli, popoli celto-liguri cispadani tra Po e Ticino nel bacino del torrente Arquata : due casi di latinizzazione incompiuta

(Les Laevi et les Statielli, peuples celto-ligures cispadans entre le Pô et le Tessin dans le bassin du torrent Arquata : deux cas de latinisation inachevée).

Jan BOUZEK : Le rôle des chevaux à l'Est des Celtes : chez les Grecs, Cimmériens, Thraces, Scythes et Sarmates.

Silvia CERNUTI : Une possible représentation céleste du Cheval.

Jean-Jacques CHARPY : Nouvelles informations sur la nécropole de Cernay-lès-Reims «Les Barmonts» (Marne).

Nathalie GINOUX : Le torque de Léry (Eure) et les parures annulaires à extrémités zoomorphes de la fin du second âge du Fer.

Jean HAUDRY : Les yeux de la nuit.

Philippe JOUËT : Quelques énigmes celtiques.

Jacques LACROIX : Dieux aux frontières des Celtes.

Gérard POITRENAUD : La chasse sauvage des Celtes.

Peter C. RAMSL et Martin FERA : Gedanken zu den latènezeitlichen Schwertstilen- die verzierte Schwertscheide aus Grabelsdorf/Grabalja vas (Kärnten) im Vergleich.

(Observations sur les Styles laténiens des épées - le fourreau décoré de Grabelsdorf/Grabalja vas (Carinthie) et ses comparaisons).

Yves VADÉ : Du monde souterrain au monde céleste : notes sur l'organisation symbolique de l'espace celtique.

Philippe WALTER : La double chevauchée mythique de *Doon*.

FRAGMENTS DE DIALOGUE sur l'Art celtique avec Venceslas Kruta

